

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ACTIVITES D'INTERGRATION PROFESSIONNELLE 2			
Code	PAEG2B34ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sabrina ALBERGONI (sabrina.albergoni@helha.be) Yves RAUCHS (yves.rauchs@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de permettre à l'étudiant de faire les liens entre les cours théoriques et pratiques en ce qui concerne le transfert et le déplacement de la personne dans un milieu de vie tout en visant la dynamique et le confort du soignant.

Un autre objectif est également de conscientiser les étudiants sur l'importance de l'hygiène générale dans tous les milieux professionnels possibles.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.4 Informer, conseiller et/ou éduquer la personne bénéficiaire et/ou son entourage social pour améliorer son activité et sa participation
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie
 - 6.2 Évaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement
 - 6.4 Pratiquer l'entraînement des capacités fonctionnelles et/ou maintenir les capacités résiduelles de la personne bénéficiaire
 - 6.5 Adapter l'environnement en organisant les ressources matérielles et humaines

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant du bloc 1 en ergothérapie doit être capable, seul

- (1) de maîtriser son schéma corporel et positionner son corps en fonction de l'espace disponible

- (2) d'effectuer les gestes sécuritaires en fonction d'une situation donnée
- (3) d'expliquer, de montrer et de justifier la(les) technique(s) de manutention utilisée(s)
- (4) de connaître les principaux modes de transmission des micro-organismes
- (5) de connaître les mesures d'hygiène protectrices pour le patient et pour lui-même en tant que futur professionnel, les différents protocoles.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PAEG2B34ERGA	Manutention	18 h / 1 C
PAEG2B34ERGB	Hygiène générale et hospitalière	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG2B34ERGA	Manutention	10
PAEG2B34ERGB	Hygiène générale et hospitalière	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter au préalable que les activités d'apprentissage (AA) sont cotées sur 20 et au 1/10ème près et que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est arrondie à la ½ unité près. Ex : un 9,74 ou 9,25 seront arrondis à 9,5 et un 9,75 ou un 10,24 seront arrondis à 10.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

1° Lorsque toutes les AA composant l'UE présentent des cotes \geq à 10/20, la note de l'UE est obtenue sur base de l'application d'une moyenne arithmétique des cotes des différentes AA de l'UE pondérée en fonction du nombre d'ECTS de chacune de celles-ci. L'UE est alors validée et cette précision est indiquée sur le relevé de notes à côté de la note de l'UE.

2° Dans tous les autres cas, le jury d'UE prendra la décision de la validation ou non de l'UE sur base de l'acquisition ou non des compétences évaluées au sein de l'UE. Si le jury de l'UE décide de la valider, la méthode décrite dans le point 1 est appliquée. Si le jury de l'UE décide de ne pas valider l'UE, un « NV » pour « non validé » apparaîtra à la place de la note de l'UE dans le relevé de notes.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à moins une des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note globale de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique)

Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les AA d'une UE non validée faisant l'office d'une cote inférieure à 10/20 ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches ECTS respectives.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Manutention			
Code	16_PAEG2B34ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Yves RAUCHS (yves.rauchs@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La manutention des malades est un savoir-faire qui vise l'amélioration du confort des soignants, mais aussi, la dynamique et le confort du soigné. La manutention a également un rôle relationnel. Elle est donc un outil de soin qui, par sa richesse, favorise la rencontre entre les soignants et les personnes soignées. N'étant pas innée, une observation rigoureuse de la pratique, associée à la théorie nécessaire, sera indispensable pour permettre un ancrage des éléments fondamentaux des principes sécuritaires de manutention manuelle des personnes en restriction de Participation. Les apprenants mettront en application les différentes techniques de manutention sur leurs collègues de classe dans des situations fictives extraites des réalités professionnelles.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du module, l'apprenant sera capable de :

1. Réaliser l'observation d'un patient en fonction de situations de restriction de Participation; (C1.3; C3.4; C4.3; C6.2)
2. D'appliquer les principes du déplacement sécuritaire du patient; (C6.5)
3. D'observer les principes du toucher; (C3.4)
5. D'utiliser les aides courantes (ceinture de manutention, alèse et toile de glisse); (C3.4)
6. Réaliser la stimulation des capacités du patient; (C6.4; C5.1)
7. Réaliser le transfert en fonction de la situation (C4.3; C3.4; C5.4)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Rappels théoriques
l'anatomie (colonne, ligaments, muscles),
notions de physique (leviers, notion de décomposition des forces),
les principes de manutention.
mises en situations (difficulté croissante)
non pondérale
sub pondérale
pondérale

Démarches d'apprentissage

le premier cours est théorique. Ensuite, la réalisation des séances d'exercices impliquant les apprenants est programmée. Les mises en situation sont tirées de la réalité pour permettre le transfert des apprentissages.

Lors des cours, les étudiants seront alternativement patients et soignants. Le cours sera interactif, les étudiants pourront poser les questions quant à la technique et/ou aux principes à observer lors de la réalisation de la gestuelle en manutention. Les cours permettront de répéter et d'intégrer la gestuelle adéquate ainsi que de stimuler les capacités du patient.

Lors de la réalisation de certaines techniques, l'interaction et la synchronisation avec d'autres "soignants" permettra à l'étudiant de formuler clairement les "ordres manutention".

Le principe d'évaluation continue permettra à l'apprenant de réaliser des techniques directement en rapport avec les spécificités vues au cours

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité de l'enseignant (adresse mail, questions...);

Supports théoriques disponibles sur ConnectED;

Accompagnement des étudiants avec parfois un feed back visuel possible des techniques réalisées lors des exercices pratiques.

Ouvrages de référence

Tyou J. Manutention Manuelle des Malades et Handicapés: Manuel du Formateur. Charleroi: Promarex; 2000:122p.

Busiau M, Bonaventure MN, Lothaire T, Heraut J. Guide Pratique de la Manutention du Patient. Bruxelles: Kluwer; 2004:124p.

Supports

Power point disponible sur ConnectED

Notes de cours disponibles sur ConnectED

Séquence vidéo disponible sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les situations sont mises en pratique lors des cours.

Au terme de chaque module de cours, l'étudiant réalise une approche du patient comme s'il était soignant.

L'étudiant mettra en avant les éléments positifs et négatifs de la technique réalisée en fonction de la situation donnée.

C'est donc un démarche évaluative effectuée oralement sur base d'une réflexion spontanée.

Cette démarche sera notée en fonction des critères suivants :

Est ce que l'apprenant est capable de se protéger, de mettre en place l'approche ergonomique (C4.4), d'utiliser le matériel d'aide (C4.4), de stimuler les capacités du patient en fonction d'un situation donnée pour réaliser le transfert (C1.3, C3.4, C6.2, C6.4, C6.5).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	100				
Période d'évaluation					Exp	100

EvC = Évaluation continue, Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Dispositions complémentaires

Les points obtenus en Q1 sont totalement perdus si l'étudiant s'inscrit à la session d'examen Q3.
pour les « CM », « PR » ou « PP », se référer à la fiche principale de l'UE.

L'examen en Q3 aura lieu en session.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Hygiène générale et hospitalière			
Code	16_PAEG2B34ERGB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sabrina ALBERGONI (sabrina.albergoni@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours doit permettre aux étudiants de participer activement au programme de lutte contre les infections nosocomiales.

Les étudiants apprendront les mesures d'hygiène destinées à prévenir les infections et ce, dans le cadre de leur activité professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences (C6) et capacités présentées dans la fiche descriptive de l'Unité d'Enseignement.

Elle vise plus spécifiquement les Acquis d'Apprentissage suivants :

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable seul :

- d'identifier et de comprendre les dimensions micro-, méso- et macro-environnementales comme facteurs extrinsèques soutenant l'occupation humaine,
- de connaître les principaux modes de transmission des micro-organismes,
- de connaître les mesures d'hygiène protectrices pour le patient et pour lui-même en tant que futur professionnel, les différents protocoles.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Introduction - Objectifs - Plan - Mode d'évaluation

Epidémiologie de l'infection

L'hygiène: principes de base

L'hygiène du malade

L'hygiène du personnel soignant

L'hygiène des mains : la procédure et recommandations de l'OMS du lavage des mains

L'hygiène de l'environnement et de l'espace de soins

Les risques infectieux pour l'ergothérapeute

La tuberculose; les hépatites et le sida; les coupures accidentelles, etc.

L'organisation des mesures d'hygiène en milieu hospitalier (comité d'hygiène, circuits,...)

Les différents types de prévention

Démarches d'apprentissage

Présentation Power Point

Démonstration du matériel utilisé dans le lavage des mains et de l'hygiène du personnel

Faire appel à leurs représentations de l'hygiène et leurs connaissances

Dispositifs d'aide à la réussite

Sur sollicitation de l'étudiant, des compléments de matière enseignée peuvent être organisés avec l'enseignant concerné par celle-ci.

Ouvrages de référence

P. VEYSSIER: Les infections nosocomiales, Abrégés, Editions Masson, Paris, 1998

M. LE HEURT - H. GOMILA - S. GIROT - M-J. RAFAOUI: Nouveaux cahiers de l'infirmière, Cahier n° 5: Hygiène, Editions Masson, Paris, 1995

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE, Prévention des infections associées aux soins et maîtrise de la résistance par la

promotion de l'hygiène des mains, OMS, Campagnes nationales 2010-2011

Recommandations en matière d'hygiène des mains durant les soins, Conseil Supérieur de Santé, Janvier 2009 CSS N° 8349. Disponible sur :

"http://www.health.belgium.be/filestore/.../CSS_8349_FR_16594538_fr.pdf"

Supports

Les supports sont associés à des ressources diverses que les étudiants et/ou l'enseignant vont utiliser dans le cadre de l'activité d'apprentissage : syllabus, notes de cours, présentation PowerPoint©...

Des notes peuvent être mises à disposition des étudiants sur Claroline.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation certificative sous forme d'examen écrit: questions à choix multiples ou vrai-faux; Sessions Janvier - septembre.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100				

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).